

## **Élections régionales de 2023 Pour le conseil des directeurs de Pagaie Canada**

Le conseil des directeurs de Pagaie Canada comprend 13 directeurs régionaux (un pour chaque province et territoire du Canada), le président sortant et le président émérite.

Selon les règlements de 2014 de Pagaie Canada, la durée de mandat de chaque directeur régional est de trois ans, et un tiers du conseil des directeurs est élu selon un cycle rotatif de trois ans.

**Pour 2023, les régions dont les directeurs doivent être élus Yukon, Saskatchewan, Québec, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.**

La procédure de l'élection

Les candidatures pour les postes au sein du conseil doivent être soumises entre 45 et 31 jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA). Pagaie Canada préparera et distribuera les bulletins de vote dans chaque province et territoire au moins trente (30) jours avant l'AGA. Tous les bulletins soumis seront comptés vingt-quatre (24) heures avant l'AGA. Les membres intéressés à se joindre à l'équipe dévouée du conseil d'administration de PC, s'attaquant à des problèmes qui font une différence pour votre organisation, sont invités à commencer à postuler dès maintenant !

Les candidats, leurs proposeurs et leurs seconds proposeurs doivent être des moniteurs membres en règle de Pagaie Canada lors de la clôture des nominations. Les candidats au conseil des directeurs de Pagaie Canada doivent également être en règle dans au moins une association membre régionale de Pagaie Canada dans leur province ou territoire, s'il en existe une.

Les candidats au conseil des directeurs de Pagaie Canada doivent remplir, signer et envoyer les formulaires suivants :

[FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION](#)  
[FORMULAIRE D'OBLIGATION DE PAGAIE CANADA](#)

### **Calendrier de l'élection :**

20 février 2023 : 1<sup>er</sup> avis pour les candidatures\*

6 mars 2023 : 2<sup>ème</sup> avis pour les candidatures

13 mars 2023 : 3<sup>ème</sup> et dernier avis pour les candidatures

17 mars 2023: Date d'échéance des candidatures ; clôture à midi HNE (heure normale de l'est)

18 mars 2023 ; début du premier jour de vote\*\*

14 avril 2023: Dernier jour de vote ; clôture à minuit HNE mi-avril ;

16 avril 2023: Résultats finaux de l'élection confirmés lors de l'Assemblée Générale Annuelle (AGM).

\* Les candidats doivent être des moniteurs membres actuels de Pagaie Canada et être en règle.

\*\* Le vote ne sera nécessaire que pour les régions pour lesquelles plus d'1 (un) membre ont soumis leur formulaire de candidature. Si seulement 1 personne a soumis un formulaire de candidature lors de la clôture des candidatures, cette personne sera acceptée. Dans le cas d'une procédure de vote, seuls les moniteurs membres de Pagaie Canada qui sont en règle et dont l'adhésion est à jour pourront voter.

Si le rôle d'un directeur de Pagaie Canada et de ce que le poste implique vous intéresse, rendez-vous sur le site de Pagaie Canada ou contactez le directeur régional actuel de votre province ou territoire. Si vous avez des questions, commentaires ou inquiétudes concernant les procédures de candidature et des élections, veuillez contacter **Michelle McShane** , Directrice exécutive, Pagaie Canada